

AFFAIRE N°10 - Station d'épuration - Approbation de l'avant-projet sommaire de la première tranche.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 17 septembre 1974, vous avez approuvé l'avant-projet général d'installation d'une station d'épuration destinée à traiter la totalité des eaux usées de l'agglomération.

La DDE à qui a été confiée cette étude, vient de me faire parvenir un A.P.S. concernant une première tranche de travaux permettant de raccorder à la station environ 50 000 habitants.

Les travaux sont estimés à 12 000 000 de F.

Leur financement sera assuré par une subvention du Ministère de L'Intérieur et un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver l'APS qui vous est présenté.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

*Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
P. GIRAUD*

*Approuvé  
Saint-Denis, le 19 novembre 1975  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: Henri HURAND*